

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1428

présenté par
M. Delpon
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

- I. – Le 2° de l'article L. 5143-2 du code de la santé publique est abrogé.
- II. – Le premier alinéa de l'article L. 5143-4 est complété par la phrase suivante : « Est interdite la prescription des antibiotiques d'importance critique mentionnés à l'article L. 5144-1-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'efficacité des antibiotiques est aujourd'hui menacée dès lors que les bactéries pathogènes deviennent toujours plus résistantes. Ce phénomène d'antibiorésistance aux traitements cause chaque année 25000 décès en Europe. A l'origine de ce problème se trouvent les prescriptions trop fréquentes d'antibiotiques en médecine humaine, mais aussi dans les élevages qui, à eux seuls, sont responsables de 63 % des consommations d'antibiotiques en France.

En effet, dès 2016, dans un rapport relatif au suivi des ventes et des consommations d'antibiotiques, l'ANSES indiquait qu'en 13 ans, le niveau d'exposition des animaux d'élevage a quasiment été multiplié par 2 pour les Fluoroquinolones et par 2,5 pour les Céphalosporines de dernière génération. Cette hausse de la présence d'antibiotiques dans les élevages se traduit par une présence massive de bactéries résistantes dans la viande fraîche vendue en grandes surfaces, multipliant ainsi la diffusion dans le grand public de bactéries résistantes.

En effet, selon une étude de l'UFC-Que Choisir, sur 100 échantillons de viande, plus de 25 % des morceaux contenaient des bactéries *Escherichia coli* qui, dans leur grande majorité, sont résistantes aux antibiotiques. 61 % des échantillons contaminés étaient porteurs de bactéries résistantes à une ou plusieurs familles d'antibiotiques, dont 23 % à des antibiotiques critiques, c'est-à-dire les plus cruciaux utilisés en médecine humaine en dernier recours pour des pathologies graves.

Loin d'être anodins, ces résultats ne peuvent manquer de susciter l'inquiétude, dès lors que les manipulations inévitables de ces viandes avant cuisson par les consommateurs contribuent à

diffuser ces bactéries antibiorésistantes, sources de pathologies humaines graves non traitables par antibiotique.

Cet amendement tend ainsi à découpler la prescription des antibiotiques et leur vente par les médecins vétérinaires, garante d'une prescription objective et raisonnée d'antibiotiques aux animaux. Il vise par ailleurs à interdire la prescription des antibiotiques d'importance critique, définis comme les antibiotiques utilisés en derniers recours en médecine humaine.